



## Bulletin d'inscription

### Bulletin d'inscription 42<sup>èmes</sup> J.A.

A renvoyer au :  
S.N.U.P. J.A. 2013

24, bd Paul Vaillant Couturier  
94200 - IVRY-sur-SEINE

Déclaration d'existence :  
N° 11 94 05 771 94

#### RENSEIGNEMENTS :

**J. A. 2013**

Tél : 01 56 20 02 91

Fax : 01 56 20 14 70

<http://www.snup.fr>

E-mail : [infosnup@orange.fr](mailto:infosnup@orange.fr)

[organisation2013@yahoo.fr](mailto:organisation2013@yahoo.fr)

**Tarif d'inscription  
aux J.A. 2013 :  
360 euros**

#### Réductions :

Particuliers  
non pris en charge : 270 €

Adhérents  
au S.N.U.P. & AP42 : 234 €

Etudiants  
(nombre limité à 150) : 100 €

Demandeur d'emploi  
ou retraité : 180 €

### Participant

Mme  Mlle  M.

Nom : ..... Prénom : .....

Nom de naissance : .....

Adresse personnelle : .....

.....

Pays : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél. : ..... E-mail : .....

Profession : .....

.....

### Etablissement

Raison sociale : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Pays : .....

Tél. : ..... Fax : .....

Représenté par : .....

E-mail : .....

#### Cocher le tarif correspondant à votre situation :

Tarif Institution : 360 €

#### Inscription à titre individuel :

Tarif sans prise en charge ETS : 270 €

Etudiant : 100 €  Demandeur d'emploi : 180 €  Retraité : 180 €

Tarif Adhérent S.N.U.P. & AP42 : 234 €  (joindre un justificatif)

Je joins un chèque de : ..... € à l'ordre du S.N.U.P.

Paiement par mandat ou virement au S.N.U.P.

RIB : 10207 00143 18190162998 91

Si annulation, la somme de 80 € restera allouée au S.N.U.P.

Je m'inscris aux 3 repas du midi et verse la somme de 45,30 €

Par chèque séparé à l'ordre du S.N.U.P.  Par mandat ou virement

Je souhaite recevoir un « fichet congrès » pour bénéficier d'une réduction congrès auprès de la SNCF.

Date

Signature

(Dans le cas d'une prise en charge, signature et tampon de l'employeur)

## Réductions possibles

- Pour les particuliers non pris en charge par leur employeur ou un organisme de formation, soit : **270 euros**.
- Pour les adhérents au S.N.U.P. & AP42 soit : **234 euros**.
- Pour les étudiants soit : **100 euros**.
- Pour les demandeurs d'emploi ou retraités (avec justificatif), soit : **180 euros**.

Ces tarifs correspondent au coût pédagogique des Journées Annuelles et ne comprennent pas les frais d'hébergement, les repas du midi et de déplacement des congressistes.



## Pour vous inscrire, envoyez au S.N.U.P. (à Ivry)

- Le bulletin d'inscription rempli et signé.
- Le règlement complet (*chèque à l'ordre du S.N.U.P.*) ou cocher la case mandat ou virement.
- Une photocopie justificative de leur situation pour les personnes retraitées, au chômage ou étudiantes.

## Convention

Pour les professionnels inscrits par leur employeur, une convention de formation sera adressée à l'établissement en double exemplaire. Un exemplaire signé doit impérativement nous être retourné avant le début des Journées Annuelles. Pour une inscription dans le cadre de la formation professionnelle continue, notez le numéro de déclaration d'existence du S.N.U.P. : **N° 11 94 05 771 94**.

## Aspects pratiques

Sur place, des bornes d'accueil seront organisées pour les participants ayant déjà déposé leur inscription, et pour ceux qui se présenteraient le jour même. Un abstract des Journées Annuelles vous sera remis à votre arrivée pour présenter les différentes interventions et les éventuelles modifications du programme. Pour votre hébergement vous pouvez consulter l'Office de Tourisme de St Etienne (**04 77 49 39 00** • <http://saint-etiennetourisme.com>).

## Repas

En raison de possibilités de restauration réduites aux alentours, les trois repas du midi sont proposés en formule plateau-repas, pour le prix de **15,10 €/repas**. La réservation se fait obligatoirement pour les trois repas, soit un **total de 45,30 €**.

## Lieu

**CENTRE DE CONGRÈS**, 23 rue Ponchardier, Cité Fauriel - 42100 ST ETIENNE. Le centre des Congrès se situe à environ 15 minutes du centre-ville et de la gare de St Etienne-Châteaucreux. Vous pouvez prendre les **bus 6** (arrêt Centre de Congrès), **9** (arrêt Liogier ou Louis Blanc) ou **18** (arrêt Montesquieu).

## Attestation de présence

Elle vous sera remise à la fin des Journées Annuelles. Cette attestation ne sera donnée que si le participant a signé la feuille d'émargement à chacun de ses jours de présence aux J.A.

## Facture

Par la suite, une facture sera adressée par courrier à votre établissement ou à vous-même (si inscription individuelle). Merci d'être patient.

## Annulation

En cas de défection de la part d'un congressiste dans les 15 jours précédant les Journées Annuelles, la somme de **80 euros** restera acquise au S.N.U.P., en dédommagement des frais engagés, sauf cas de force majeure (*avec certificat médical ou justificatif à l'appui, conformément à l'article L920-9 du Code du Travail*). En cas de litige, l'établissement ou le particulier pourra faire appel par lettre recommandée auprès du Conseil d'Administration du S.N.U.P.

